



Condamné perdu dans la nature

Par **latruite**, le **02/12/2009** à **23:17**

Bonjour,rnrnj'ai été victime d'une escroquerie en 2007 , l'auteur a été arrêté et condamné a me verser une indemnité de 1000 euros , mais depuis celui ci a disparu dans la nature rnrnj'aurais aimé savoir quel recours j'ai , si c'est possible de saisir une caisse d'indemnisation des victimes par ex rnrnj'ai peur que ça s'efface et qu'il puisse recouvrir une vie tout a fait normal , je voudrais que ça le poursuive

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **10:06**

[fluo]Palais de justice[/fluo], 40 bd Carnotrn13100 Aix-en-ProvincernTél. 04 42 33 83 00rnrn[fluo]Palais de justice[/fluo], 6 rue Joseph Autranrn13281 Marseille Cedex 06rnTél. 04 91 15 50 50rnrn[fluo]Palais de justice[/fluo], Pl du Docteur Brayern13150 TarasconrnTél. 04 90 91 72 00rnrnBonjour, une indemnisation dans votre cas est possible par la CIVI (Commission d'indemnisation des victimes d'infraction pénale), appelez la CIVI auprès du Tribunal qui a prononcé la condamnation dans les Bouches du Rhone pour en connaitre les conditions, courage à vous, bonne journée.

Par **latruite**, le **04/12/2009** à **15:29**

je viens de me rapprocher de ce service , merci